



Détournement de fonds opéré par le caissier d'une banque

Par **siropass**, le **08/02/2017** à **01:44**

Bonsoir chers Mrs

Je viens par la présente vous adresser tout d'abord mes sincères respect pour le travail que vous faites et secundo vous suggerez ma question qui est la suivante:

Pour un détournement de fonds opéré par un caissier d'une banque qui s'est enfui et après 4ans décide de rentrer dans son pays quel sera son sort?

Aussi s'il proposait à la banque un remboursement et plaide coupable, sera-t-il toujours condamné?

Par **morobar**, le **08/02/2017** à **08:55**

Bonjour,

Oui

Même un éventuel retrait de plainte ne suffirait pas à clore l'action publique mise en mouvement par la plainte.

Plaider coupable= condamnation